

décembre 2014 | N° 1

TERRITOIRE(S)

MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FLORENTINOIS

2015

bonne année
bon tri





La nouvelle Communauté de Communes du Florentinois comprenant quinze communes pour 12000 habitants est maintenant en place depuis avril dernier. L'harmonisation des compétences, l'établissement dans l'urgence d'un budget consolidé, l'obligation de définir une politique concertée pour mener un certain nombre d'actions avant la fin de cette année 2014, enfin l'ensemble de toutes ces tâches a demandé à tous les élus communautaires une participation active et volontaire au sein de notre Communauté de Communes. Je souhaite ici tous les remercier pour leur implication studieuse aussi bien dans les commissions qu'au sein des conseils communautaires.

Un nouveau support de communication que nous avons voulu plus dynamique vous est distribué aujourd'hui pour vous rendre compte de nos travaux qui n'ont qu'un seul but : servir, entretenir, soutenir et développer le territoire de notre Communauté de Communes du Florentinois. La politique mise en place se veut totalement transparente, nous vous devons un maximum d'informations qui résultent des décisions entérinées par le Conseil, c'est un engagement du Bureau que j'ai l'honneur de présider. Pour cela, vous recevrez chaque année, deux éditions de ce nouveau journal.

Vous trouverez dans cette première publication, le trombinoscope de vos élus suivi d'un ensemble d'articles destinés à vous expliquer notre rôle et à vous informer de nos actions déjà engagées. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Tous les membres du conseil communautaire se joignent à moi pour vous adresser nos Meilleurs voeux pour l'année 2015.

Yves DELOT

Président de la Communauté de Communes du Florentinois

SOMMAIRE

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	Page 2
LA CCF	
VOUS AVEZ DIT COM COM ?	Page 3
ZOOM SUR...	Pages 4 - 5
BRÈVES DE COMMUNES	Pages 6 - 7
LES IDÉES EN PLACE	
LE COMPLEXE TENNISISTIQUE	Page 8
L'AÉRODROME	Pages 8 - 9
QUOI DE NEUF EN 2015 ?	
L'ÉCOLE DE MUSIQUE	Pages 10 - 11
LA VOIRIE	Page 11
ENVIRONNEMENT	
LE SPANC	Pages 12 - 13
LA DÉCHÈTERIE	Page 13
LE TRI SÉLECTIF	Pages 14 - 15
RÉGLETTE DE TRI	Page 16

Une Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle associe des communes et leurs moyens dispersés au sein d'un espace commun de solidarité, pour élaborer un projet commun de développement et d'aménagement.



Depuis le 1^{er} janvier 2014

Les 6 communes de l'ancienne Communauté

de Communes du Florentinois, 8 communes

de l'ancienne Communauté de Communes d'Othe en Armançon et la commune de Chailley se sont regroupées pour former la nouvelle Communauté de Communes du Florentinois.

Son fonctionnement

La Communauté de Communes est administrée par un conseil communautaire qui élit en son sein un président. Les délégués de chaque commune sont élus par suffrage universel, au moment des élections municipales. Chaque commune dispose au minimum d'un siège et aucune commune ne peut avoir plus de la moitié des sièges.

Elle est financée par les redevances des quatre taxes directes locales (taxes foncières bâti et non bâti, taxe d'habitation et taxe professionnelle).

La Communauté de Communes du Florentinois ne peut exercer que les compétences qui lui ont été déléguées par les communes : des compétences obligatoires (développement économique et aménagement de l'espace notamment) et des compétences optionnelles.

La CCF exerce 4 grands types de compétences

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ET AU TOURISME :

- Création, aménagement et gestion de zones d'activité d'une surface de plus de 8 hectares
- Activités liées au Canal de Bourgogne dans sa traversée du territoire : port de plaisance de Saint-Florentin, services aux plaisanciers...
- Entretien, gestion, aménagement, animation et développement de l'aérodrome de Chéu

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE :

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Collecte du tri sélectif
- Aménagement et gestion des points d'apport volontaires verre / vêtements
- Aménagement et gestion d'une déchèterie
- Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC - voir p. 12 et 13)

VOIRIE :

- Balayage mécaniques des voies
- Entretien courant des voiries communales hors Saint-Florentin intra-muros

SERVICES :

- Etude de faisabilité, création et gestion d'une maison de santé
- Complexe tennistique de Vergigny, hors gestion
- Adhésion à la fourrière animale du Sénonais
- Adhésion au SIRTAVA pour l'entretien du cours des eaux de l'Armançon
- Gestion de l'école de musique du Florentinois

A noter : la navette depuis les communes vers le marché de Saint-Florentin, chaque lundi matin, est abandonnée, faute de fréquentation.

En réflexion : les élus communautaires se penchent sur la création et la gestion d'un service de portage de repas à domicile à partir du 1^{er} mai 2015.

ZOOM SUR...

UN TERRITOIRE AGRANDI

Vivre, développer, accueillir

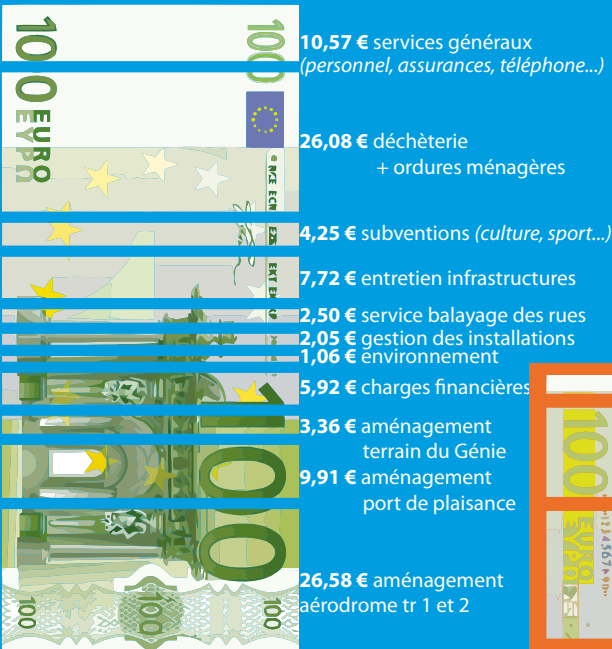
Les 15 territoires qui composent la Communauté de Communes doivent se définir un avenir commun et développer des idées qui répondent aux attentes d'un territoire unique : Le Florentinois.

Accueil de nouvelles populations, attractivité touristique et sportive, soutien aux porteurs de projets sont autant d'axes à exploiter...

Tout en gardant à l'esprit que chaque commune doit entretenir les petits détails qui font sa différence et la rendent unique !

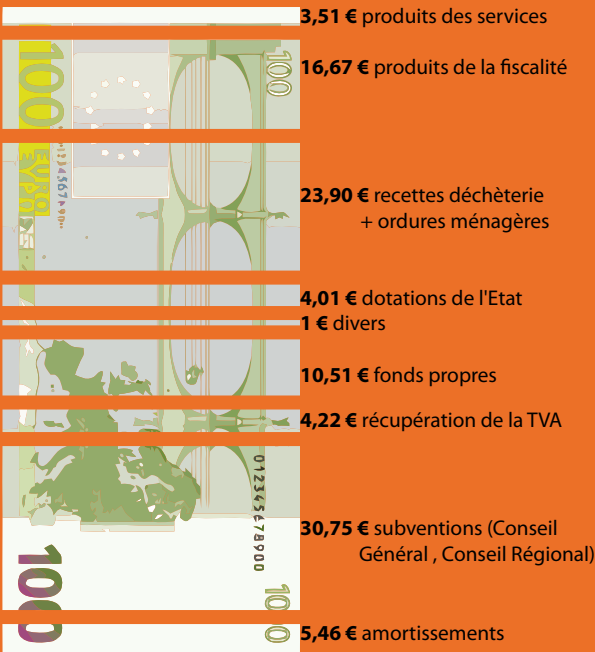


LES CHIFFRES CLÉS



LES DEPENSES

LES RECETTES



UN EXÉCUTIF RENOUVELÉ

LE PRÉSIDENT



Y. DELOT
Maire de Saint-Florentin

LES VICE PRÉSIDENTS



P. BAILLET
Maire de Lasson



M. HARIOT
Maire de Chéu



P. RAMON
Maire de Neuvy-Sautour

LES CONSEILLERS



F. BLANCHET
Maire de Vergigny



M. GAILLOT
Vergigny



M. GUILLOT
Vergigny



F. MARQUET
Vergigny



S. GALLOIS
Maire de Turny



J. C. CHEVALIER
Turny



M. DERUELLE
Maire de Soumaintrain



P. GUINET
Maire de Chailley



D. BOUCHERON
Maire de Percey



M. FOURREY
Maire de Butteaux



P. FOURNIER
Maire de Germigny



A. JAMBON
Maire de Villiers-Vineux



G. Vallet
Maire de Jaulges



A. M. CORSET
Maire de Beugnon



G. DELAGNEAU
Maire de Sormery



C. WEINBRENNER
Neuvy-Sautour



É. CECCHY
Saint-Florentin



M. DELOT
Saint-Florentin



V. DUJON
Saint-Florentin



B. LAPERTOT
Saint-Florentin



D. MAILLARD
Saint-Florentin



R. PIAT
Saint-Florentin



M. RAILLARD
Saint-Florentin



J. L. SAUVAGE
Saint-Florentin



M. C. SCHWENTER
Saint-Florentin



C. SEUVRE
Saint-Florentin



P. TIRARD
Saint-Florentin



F. VANVERT
Saint-Florentin

BRÈVES DE COMMUNES

BEUGNON

14 et 15 février 2015
VIDE-PLACARDS

6 - 7 - 13 - 14 - 20 - 21 mars 2015
(en soirée)

15 - 22 mars 2015 (en matinée)
REPRÉSENTATIONS THÉÂTRALES
DES "TÊTES DE L'ART"

18 avril 2015
LOTO

30 Mai
MARCHE SEMI-NOCTURNE

PERCEY

10 mai 2015
MARCHE PAYSAN - VIDE-GRENIERS

SAINT-FLORENTIN

COLLECTES DE SANG

L'Etablissement français du sang organise une collecte de sang **mardi 30 décembre 2014, à Saint-Florentin, place Dubost, de 8 h 15 à 12 h 15**. Faites un cadeau rare et précieux, donner son sang, c'est offrir la vie. Cela ne vous prendra que 45 minutes.

En 2015, des collectes de sang, seront organisées aux dates suivantes : **mardi 27 janvier, jeudi 26 février, vendredi 27 mars, vendredi 24 avril, mardi 26 mai, mardi 23 juin, vendredi 31 juillet, mardi 25 août, mardi 29 septembre, vendredi 30 octobre, mardi 25 novembre, mardi 29 décembre**. Même lieu, mêmes heures.

Les conditions pour donner : être âgé de 18 à 70 ans, être muni d'une pièce d'identité, peser au moins 50 kg, ne pas venir à jeun.

BUTTEAUX

24 janvier 2015
LOTO

14 mars 2015
THÉÂTRE

26 avril 2015
LA CHAUSSÉE
VIDE-GRENIERS

6 JUIN 2015
BAL CHAMPÊTRE

NEUVY SAUTOUR

26 avril 2015
VIDE-GRENIER - MARCHÉ AUX FLEURS
Renseignements au 06-17-58-65-84

TURNY



27- 28- 29 mars 2015
Salle des fêtes
REPRÉSENTATIONS THÉÂTRALES DE
"LA COMPAGNIE DU PARAPLUIE"

19 avril 2015
Salle des fêtes
MARCHÉ DE PRINTEMPS (EPET)

16 et 17 Mai 2015
FÊTE PATRONALE

Vide-greniers gratuits, fête foraine, animation de rue, produits du terroir, exposition, restauration

**Faites un cadeau rare et précieux,
Donner son sang c'est offrir la vie**
Venez donner votre sang

à ST FLORENTIN, Place Dubost
Mardi 30 Décembre, de 8h15 à 12h15
Nous avons besoin de vous !!!!!

En décembre 164 collectes sont organisées en Bourgogne Franche-Comté,
toujours une collecte près de chez vous. Rendez-vous sur www.dondusang.net



BRÈVES DE COMMUNES

SAINT-FLORENTIN

11 janvier 2015

Stade Jean Lancray

CHAMPIONNAT DE BOUROGNE DE CROSS

1000 participants - entrée gratuite



25 janvier 2015

Stade Jean Lancray

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE CROSS

300 participants - entrée gratuite



Vendredi 13 février 2015

Salle Daullé - 20 h

LECTURE SPECTACLE

« Vivre dans la Grande Guerre,
correspondance de deux couples »

Entrée : 5 € / gratuit -16 ans



Samedi 21 mars

Salle Daullé - 16 h

APRÈS MIDI RÉCRÉATIVE

« Diplo le clown blanc »

Spectacle de magie, atelier sculpture de ballons,
pédagogie animale

Entrée : 3 € / gratuite -12 ans



Du 10 au 12 avril

Place Dubost

FÊTE DE PRINTEMPS

Fête foraine, foire, animations



Samedi 30 mai – en soirée

Théâtre de verdure, jardin de l'Octroi

CONCERT DE L'HARMONIE MUNICIPALE

Participation libre



Samedi 30 mai – en journée

Jardin de l'Octroi

FAMILLE EN FÊTE

Information enfance, santé, loisirs...

par la CAF de l'Yonne

Animations, ateliers, jeux, spectacles

Gratuit



Samedi 6 juin

Centre-ville – en journée

FÊTE DU LIVRE

Vide-bibliothèques, auteurs, calligraphes, ...

Entrée libre



Samedi 20 juin – 21 h

Théâtre de verdure, jardin de l'Octroi

REVUE CABARET « So Sixties »

« Replongez dans l'ambiance des années 60 à
travers les chansons de nos idoles françaises »

Entrée : 10 €

L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU FLORENTINOIS PRÉSENTE

15 décembre 2014

Beugnon 19 h

AUDITION DE NOËL

classe vents – ensemble cordes

ensemble de cuivres



16 décembre 2014

Chéu 19 h

AUDITION DE NOËL

chant des classes de formation musicale

chorale du Florentinois – classes violoncelle

ensemble de percussions



20 février 2015

Brienon 19 h - Théâtre perché

« NOM DE ZEUS »

projet des classes de flûte traversière

et piano



Jeudi 26 mars 2015

Saint-Florentin - salle Daullé

« MA MÈRE L'OYE »

concerts éducatifs pour les scolaires



Avril (date à confirmer)

AUDITION DE PRINTEMPS

divers ensembles de classes



13 mai 2015

AUDITION VOIX

chorale du Florentinois et classe de technique

vocale du Migennesois



13 juin 2015

Saint-Florentin - salle Daullé

« MUSIQUES TRADITIONNELLES »

& BAL FOLK

avec l'association « A Ti A Taille »

et toute l'école de musique



COMPLEXE TENNISTIQUE

Depuis son installation dans ses locaux flambants neufs et fonctionnels en octobre 2012, l'ESF Tennis voit la vie en rose.



Hormis la gestion quotidienne et les charges de fonctionnement qui pèsent lourd sur leurs épaules et leurs finances, les responsables se réjouissent devant l'activité croissante du club. Tout est en constante progression :

- Le nombre de licenciés à la Fédération Française de Tennis (FFT) qui atteint désormais 110 contre 70 il y a 2 ans
- 70 % des licenciés sont domiciliés sur les communes de la Communauté.
- L'école de tennis, à partir de 4 ans, atteint plus de 90 participants avec 1 moniteur breveté d'état et 2 aides moniteurs.
- Le nombre de compétitions accueillies à Vergigny (3 tournois nationaux homologués FFT contre un seul auparavant).
- Le nombre de compétiteurs : en moyenne 400 par an.
- Le nombre de joueurs loisirs en augmentation.

« Les nouvelles infrastructures nous apportent sérénité, efficacité et motivation. Les joueurs sont plus performants et les résultats du club sont prometteurs » a déclaré Julien Della Siega, moniteur salarié.

Sans oublier que le tennis crée de l'activité économique et touristique sur le Florentinois. Plus le club accueillera de compétitions, plus les hébergeurs et restaurateurs auront de la clientèle car les compétiteurs se déplacent en famille et les tournois se déroulent sur des week-ends complets.

RETENEZ !

L'ESF Tennis organise un loto ouvert à tous le samedi 14 mars en soirée à la salle Daullé de Saint-Florentin.

Contact et réservations :

03 86 43 42 20 ou www.esftennis.org

« L'organisation bâtie depuis plusieurs années et les nouvelles infrastructures réalisées par les pouvoirs publics locaux, complétées par les investissements significatifs de la société SPI, ont permis et vont permettre la poursuite de l'essor du centre. Avec l'implication de chacune des parties prenantes et les nouvelles infrastructures, l'objectif de dépasser largement les 20 000 sauts est à portée de main, faisant du centre et de la Communauté de Communes du Florentinois un des pôles majeurs du parachutisme sportif en France. »



Polo Grisoni,
directeur technique du centre

C'est quoi un PER ?



Le principal objectif des "pôles d'excellence rurale" lancés dès 2006 est de soutenir, au sein des territoires ruraux, des projets innovants, créateurs d'emplois et de richesse, associant des partenaires publics et privés et s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

En avril 2011, le PER « tourisme de loisirs et innovation », porté par l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne, en partenariat avec le Conseil Général et la Communauté de Communes du Florentinois a été retenu par l'État au titre de la 2e vague de labellisation des pôles d'excellence rurale.

Pour en savoir plus : <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/>

Et si je veux taper la balle avec un ami ?

C'est très simple. Trouvez un accès internet et cherchez : www.esftennis.org

L'achat de tickets horaire pour les non adhérents se fait sur le site du Club via boutique en ligne, avec paiement par carte bancaire.

Des identifiants et un mot de passe seront créés sous 48h.



LES IDÉES EN PLACE

AÉRODROME DE SAINT-FLORENTIN-CHÉU : UNE PLATEFORME NATIONALE

Forte des 7 associations qui l'animent tout au long de l'année, l'aérodrome de Saint-Florentin - Chéu voit défilé les amateurs et les professionnels de divers sports aéronautiques en nombre. Propriétaire du site depuis 2007, la Communauté de Communes souhaite désormais donner de l'essor à cette plateforme de loisirs à fort potentiel touristique et économique.

Favoriser le para club Sport Parachutisme Innovation

C'est une structure professionnelle reconnue nationalement et qui attire chaque année plus de 30 000 personnes sur le terrain. En tandem pour un baptême ou en amateurs pour une formation, voire en exercice pour de futures compétitions, les accros de l'adrénaline sont nombreux à se presser de mars à octobre à bord de l'avion qui les « élèvera » à plus de 3000 m d'altitude pour le grand saut.



Devant le succès croissant de cette activité qui a le vent en poupe, la Communauté de Communes a :

- construit un hangar complémentaire de 834 m² (avec bureaux et sanitaires) pour héberger un ou deux avions de largage et permettre d'augmenter la fréquentation.
- mis en place une cuve kérosène enterrée.

En chiffres, c'est 587 677.32 € TTC dont :

- Subvention dans le cadre du **Pôle d'Excellence Rurale (PER)** par le Fonds Ministériel Mutualisé : 280 462.03 €
- Récupération de la TVA (15.482 %) : 90 984.20 €
- A charge de la CCF : 216 231.09 €

Développer l'offre de restauration et d'hébergement sur place

Dans un deuxième temps, la Communauté de Communes a choisi de consolider ce pôle d'activités par :

- la réfection du taxiway et des parkings
- la réfection de l'éclairage public : 7 candélabres ont été disposés pour l'éclairage des parkings
- la création sur le site d'un espace de restauration collective et d'hébergement de groupe. L'idée est de proposer un équipement sportif et ludique complet pouvant accueillir tout type de public : enfants, familles, scolaires, professionnels...

Il s'agit véritablement d'apporter un attrait touristique au site, à la fois pour les florentinois et les visiteurs, de développer l'offre commerciale et de conforter « le spectacle » sur le terrain qui attire de nombreux visiteurs. Les travaux en extérieur sont désormais achevés à l'exception de quelques aménagements à venir et le bâtiment actuellement inoccupé devrait commencer à se métamorphoser dès la mi-février après consultation des entreprises en fin d'année. Les nouvelles infrastructures seront prêtes pour la saison estivale.

En chiffres, c'est 576 000 € TTC dont :

- Subvention dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale par le Fonds Ministériel Mutualisé : 32 298 €
- Subvention du Conseil général de l'Yonne : 204 000 €
- Récupération de la TVA (15,482 %) : 89 176,32 €
- A charge de la CCF : 250 525,68 €

Les plus pour notre territoire

En 2014, le centre, ouvert 124 jours de mars à mi-novembre, a enregistré 16 763 sauts. Il se hisse dans le top 10 des centres de parachutisme français. Le public, de plus en plus nombreux, contribue à dynamiser le tissu économique local.

25 personnes travaillent en permanence sur le centre : plieurs de parachutes, vidéomen, monteur vidéo, secrétaires, moniteurs, pilotes, direction technique. Plus de 475 000 clics sur le site internet **www.parisjump.com** ont prouvé l'intérêt du public pour cette activité fun, dynamique, et pour la région qui l'accueille et la soutient.



QUOI DE NEUF EN 2015 ?



VOIRIE INTERCOMMUNALE : ENTRETIEN, RÉFECTION ET BALAYAGE

La CCF est devenue compétente en matière de voirie communale. Cela signifie que les communes ne sont plus chargées de l'entretien de leur voiries.

Des espaces publics balayés

Dans l'entretien des voiries qu'elle a désormais à mettre en œuvre sur le territoire, la CCF a choisi de négocier un marché pour une prestation de balayage des voiries et des trottoirs. Chaque commune recevra donc la visite d'un **camion-balayeuse 6 fois par an** pour un nettoyage en profondeur. L'entretien courant restera à la charge des cantonniers.

- C'est l'entreprise Mansanti qui a été retenue pour un montant annuel de moins de 20 000 € HT.
- **A noter que Saint-Florentin (hors Avrolles et hameaux) ne bénéficiera pas de cette prestation externe,** le balayage mécanique des voiries effectué par un employé intercommunal ayant été privilégié pour alléger le budget.

Un audit sur l'état de la voirie intercommunale

Pour être à même d'entretenir correctement ses voies, la CCF a mandaté le cabinet ECMO (14 000 € HT) pour la réalisation d'un diagnostic des voies concernées.

Accompagné d'un élu de chaque commune, le cabinet ECMO a parcouru chaque voie pour en déterminer l'état de dégradation et les travaux nécessaires. Ensuite, chaque voie a été positionnée sur un calendrier d'intervention, fonction de son état de dégradation (nids de poule, accotements rognés, revêtement endommagé...). Il s'avère ainsi qu'environ 2/3 de la voirie intercommunale nécessiterait une intervention urgente, dès 2015, et que le reste devrait être réalisé idéalement sur 5 années.

Le cabinet ECMO a également estimé le coût des travaux à réaliser : 11 millions d'euros. On voit bien que le budget et le calendrier ne sont malheureusement pas compatibles.

Les élus devront donc faire des choix rapidement pour définir un mode opératoire.

ECOLE DE MUSIQUE DU FLORENTINOIS : UN SERVICE INTERCOMMUNAL DÈS LE MOIS DE JANVIER

Créée en 1997 du regroupement de l'ancien centre de formation de l'harmonie municipale et de l'association « Musique en Florentinois », l'école de Musique de Saint-Florentin était jusque-là gérée sous forme associative.

Acteur culturel incontournable du territoire

L'école de musique accueillait en moyenne 125 élèves de tout le territoire. De ce fait, l'association qui portait l'école de musique florentinoise bénéficiait depuis 3 ans d'un soutien financier de la Communauté de Communes du Florentinois qui s'est substituée à la ville de St Florentin.

Toutefois, la gestion associative ne correspondant plus au dimensionnement et aux enjeux de l'école de musique, les élus communautaires ont souhaité intégrer l'école de musique au sein des services de la Communauté de Communes.

Aussi, dans la ligne culturelle du Conseil Général de l'Yonne (qui ne subventionnera plus que les écoles intercommunales) et de la compétence de l'ancienne Communauté de Communes d'Othe en Armançon, la nouvelle Communauté de Communes a souhaité accompagner la structuration de l'enseignement musical sur le nouveau territoire intercommunal.

Pour ce faire, le Conseil communautaire a adopté la prise de compétence relative à la gestion du service public intercommunal de l'enseignement musical.

Dès 2015, l'école de musique du Florentinois sera intercommunale. Et cela, toujours dans le souci d'offrir

aux habitants un service public d'enseignement musical de qualité, au cœur de la vie culturelle et encore plus proche de leurs attentes.



Cette mutation se traduira dès la rentrée dans l'organisation administrative (règlement au Trésor public par exemple) et pédagogique. En effet, l'objectif premier de l'école de musique est la musique d'ensemble (finalité évidente de toute pratique instrumentale) qui s'applique depuis la rentrée par la formation de petits ensembles qui se produisent en cours d'année dans les différents villages de la Communauté. Une finalité de la pratique d'ensemble pourrait être d'intégrer ensuite les rangs de l'harmonie. Parallèlement et pour répondre à une demande, un cours de formation musicale adulte a été ouvert. Un cheminement de l'enseignement musical a été mis en place, plus clair, plus accessible, en correspondance également avec les objectifs émis par le Conseil général.

Aucun changement n'interviendra cependant dans les conditions d'accès et d'inscription des élèves. Cette première année charnière (2015) doit être celle d'une transition sereine du mode associatif à la gestion intercommunale, mais aussi celle de l'ambition, au cours de laquelle sera préparé un projet de développement à long terme.

L'école de musique du Florentinois en chiffres (pour l'année scolaire 2013-2014) :

103 élèves : 72 de la CCF + 31 de communes extérieures

11 professeurs salariés (temps partiels)

1 directeur (temps partiel)

14 disciplines enseignées

17 auditions et concerts

680 enfants sensibilisés en milieu scolaire

ENVIRONNEMENT

LE SPANC

Grenelle de l'Environnement : l'eau est consacrée « patrimoine commun de la nation ». Chaque foyer doit donc contribuer à protéger cette ressource naturelle en la restituant à son milieu après assainissement pour garantir la salubrité de l'environnement et la santé des populations. Sur le territoire du Florentinois, les quelques 2 000 foyers non raccordés au réseau d'assainissement collectif doivent donc impérativement respecter quelques règles.



Vous n'êtes pas raccordé au réseau collectif ?

Une installation d'assainissement non collectif et une technique d'épuration efficace doivent donc s'intégrer au niveau de votre terrain pour garantir une bonne élimination de la pollution. Egalement, vous devez veiller à ce que vos branchements eaux usées (WC, douche, évier, machine à laver...) soient correctement raccordés.

Et c'est la Communauté de Communes, compétente en la matière, qui doit s'assurer que les dispositifs en place sont aux normes. Elle a donc missionné **CENTRAL ENVIRONNEMENT** (Ligny-le-Chatel) pour gérer le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**.

Quelles sont vos obligations ?

Dès lors que votre habitation n'est pas raccordée à un réseau d'assainissement collectif, vous devez disposer d'une installation d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement.

En tant que propriétaire, vous êtes soumis à deux obligations :

- justifier, d'une part, de l'existence d'un dispositif d'assainissement et, d'autre part, de son bon fonctionnement,
- justifier du respect des règles de conception, d'implantation et de réalisation.

En tant qu'occupant, vous avez comme obligation d'assurer l'entretien de l'installation, au niveau de la fosse toutes eaux (vidange en moyenne tous les quatre ans), du bac dégraisseur et du pré-filtre (vidange conseillée tous les ans au minimum).

Ces vidanges doivent être assurées par une entreprise spécialisée qui remet au propriétaire de l'installation un certificat de vidange.

Les étapes d'un assainissement non collectif

- La collecte : les eaux usées sont produites à différents endroits de la maison (wc, cuisine, salle de bains). Il faut les collecter et les diriger vers votre installation d'assainissement non collectif.
- Le prétraitement : la fosse toutes eaux joue un rôle de tampon hydraulique, de décantation et de réacteur biologique.
- Le traitement des eaux : en sortie de la fosse toutes eaux, l'eau est encore polluée. La réduction de la pollution peut être alors obtenue par infiltration des eaux dans le sol (tranchées d'épandage) ou dans un massif de sable, sous l'action des microorganismes naturellement présents. Ce traitement est défini suivant la nature du sol.
- L'évacuation : les eaux ainsi traitées se dispersent par écoulement dans le sous-sol ou sont rejetées vers le milieu hydraulique superficiel.

CENTRAL ENVIRONNEMENT

Son rôle dans la réussite de votre projet :

- Assister, conseiller et accompagner dans la mise en place de votre installation.
- Contrôler la conformité des dispositifs neufs ou réhabilités (contrôle de conception et de bonne exécution des travaux).
- Contrôler le fonctionnement des dispositifs existants et établir un état des lieux.

Vous serez contacté prochainement pour le contrôle obligatoire de votre installation. Un rendez-vous sera fixé. Seront vérifiés :

- le bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité,
- le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse,
- le bon entretien des installations et réalisation des vidanges des différents ouvrages par un vidangeur agréé.



Les missions du SPANC

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial. Tout comme l'assainissement collectif, son financement nécessite le recours à une redevance, à la charge du propriétaire ou de l'occupant suivant la prestation réalisée.

Installation neuve

Retirez auprès de votre mairie ou de la CCF une demande de mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif éditée par le SPANC.

Une étude à la parcelle est obligatoire afin de définir la filière à mettre en place en cohérence avec la nature du sol. Sur rendez-vous, un technicien procédera à un examen technique, sur site, pour vérifier le choix de la filière adaptée ainsi que la conception, les dimensions et l'implantation du dispositif proposé. Après accord de la mairie ou de la CCF, les travaux réalisés feront l'objet d'un contrôle avant remblaiement.

Le bon fonctionnement de votre installation sera ensuite contrôlé tous les quatre ans.

Diagnostic des installations existantes

Le SPANC est également amené à établir l'état des lieux de l'assainissement non collectif sur le territoire. Le rapport de visite vous sera ensuite transmis ainsi qu'à la mairie ou à la CCF. Les propriétaires d'installations en mauvais état de fonctionnement entraînant des nuisances devront les réhabiliter.

Contrôle des installations

Un contrôle de bon fonctionnement sera ensuite effectué tous les quatre ans.

Vente d'une propriété

Depuis le 1^{er} janvier 2013, pour toute vente immobilière, un diagnostic de l'installation d'assainissement de moins de six mois est obligatoire, au même titre que le diagnostic amiante, plomb...

Pour gérer l'ensemble des prestations de diagnostics, de contrôles de bon fonctionnement, des réunions d'informations, de gestions du système, votre contribution sera de 40,00 € par an.

Pour les maisons neuves et pour les ventes de maisons, les prestations sont payantes.

LA DÉCHÈTERIE

La déchèterie est le meilleur endroit où se débarrasser d'un vieux canapé, d'un pot de peinture, de gravats ou d'un écran hors d'usage.

Ce qu'on sait moins, c'est qu'à la déchèterie, on peut aussi déposer : du polystyrène, de l'huile de vidange, de l'huile de friture, des batteries, des piles, des pneus, des lampes ou des cartouches d'imprimantes qui seront recyclés à bon escient.

Pour rappel, en tant que particulier, **vous pouvez déposer gratuitement chaque semaine 1m³ de déchets dit « banals » et 10 kg de déchets toxiques.** Et la récolte est fructueuse...

La déchèterie florentinoise a enregistré une fréquentation de près de 25 000 personnes et un dépôt confondu de près de 2 700 tonnes entre janvier et octobre 2014, soit environ 490 kg de déchets recyclés par an et par foyer.

Cela représente :

- 32 % de déchets verts
- 29 % de gravats
- 19 % d'encombrants
- 11 % de bois
- 9% autres.
- Budget 2013 : 275 000 € de dépenses.



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

D'octobre à mars :

du lundi au vendredi 10h-12h / 14h-17h

samedi 9h-12h / 14h-17h

De mars à octobre :

du lundi au vendredi 10h-12h / 14h-18h

samedi 9h-12h / 14h-18h

CONTACT : 06 81 50 67 22

Retrouvez toutes les informations de la déchèterie dans la brochure.



ENVIRONNEMENT

TRI SÉLECTIF : Désormais collecté à votre porte

Plébiscitée par une majorité de florentinois et déjà mise en place à Chailley et Turny, la collecte du tri sélectif à domicile plutôt qu'aux points d'apport volontaire s'étend à toute la Communauté de Communes dès le 1^{er} janvier 2015. Il va falloir changer vos habitudes !

49,5 kg de déchets recyclables par an

C'est ce que produit en moyenne chaque français, désormais collectés par la CCF. C'est un chiffre qui reste encore élevé et des efforts restent à faire.

Collecter en porte à porte, c'est avoir la certitude d'un tri plus efficace - une amélioration du tri de 20% - et moins contraignant - inutile de se déplacer aux points d'apport. Avec un objectif : trier autant que possible pour économiser les ressources de la planète et protéger l'environnement.

Les déchets recyclables seront collectés à domicile dans les sacs jaunes puis transportés au centre de tri d'Ormay avant d'être revendus à des filières spécialisées.

Alors dès le 15 décembre, il faudra vous procurer, gratuitement bien sûr et nominativement (pour éviter les abus), des rouleaux de sacs jaunes auprès de votre mairie.

Vous collecterez dans ces sacs (et uniquement dans ces sacs) ce que vous déposiez dans les PAV plastique et papier/carton. En cas de doute, munissez-vous de la réglette de tri qui vous est fournie avec ce bulletin ou du memento au dos de ce magazine.

Et vous déposerez ces sacs la veille au soir des jours de collecte, soit une fois tous les 15 jours pour l'intégralité des communes, toutes les semaines pour le centre-ville de Saint-Florentin.



Les jours de collecte du tri sélectif

Beugnon	Semaines paires	VENDREDI
Butteaux	Semaines impaires	JEUDI
Chailley	Semaines paires	MARDI
Chéu	Semaines paires	JEUDI
Germigny	Semaines impaires	JEUDI
Jaulges	Semaines paires	JEUDI
Lasson	Semaines paires	MERCREDI
Neuvy-Sautour	Semaines paires	MERCREDI
Percey	Semaines impaires	JEUDI
Sormery	Semaines impaires	MERCREDI
Soumaintrain	Semaines impaires	LUNDI
Turny	Semaines paires	MARDI
Vergigny	Semaines impaires	MARDI
Villiers-Vineux	Semaines paires	JEUDI
Saint-Florentin centre-ville + collectif	Toutes les semaines	LUNDI
Saint-Florentin hameaux et Avrolles	Semaines paires	VENDREDI
Saint-Florentin hors hameaux, centre- ville et collectifs	Semaines paires	LUNDI

Pour le verre , aucun changement

Pour ce qui est de la collecte du verre, la méthode reste inchangée. Vous devez continuer de déposer vos objets en verre (bouteilles, pots de confiture, ... vides, sans les couvercles et bouchons) dans les points d'apport volontaires.

Le territoire du Florentinois en compte une quarantaine, vidés en moyenne une fois par mois.



Pour les étourdis

...qui auront mal rempli leur(s) sac(s) : dans un premier temps, les agents chargés de la collecte déposeront un message d'avertissement dans leur boîte aux lettres.

Par la suite, **les sacs non conformes seront refusés**. Il est important de veiller au respect des consignes car un déchet non réglementaire présente un surcoût pour la collectivité et donc pour les usagers.

Attention ! Le sigle  ne signifie pas que l'emballage est recyclable, mais simplement que le fabriquant a versé une contribution à Eco-emballages.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EXTERNALISÉE

Jusqu'au 31 décembre 2014, la collecte des ordures ménagères sur l'ex CCF était traitée par les employés intercommunaux tandis que c'était Veolia qui les collectait pour le compte de l'ex CCOA. Au 1^{er} janvier 2015, tout change...

Les élus communautaires ont choisi de confier cette mission de service public à une société privée sur l'intégralité du territoire. Un appel à concurrence a été lancé et c'est COVED qui a présenté l'offre technique la plus intéressante et l'offre financière la moins onéreuse.

En effet, l'offre de COVED présente de nombreux avantages logistiques dont une technologie de géolocalisation qui permet de garantir à la CCF l'efficacité du service et le contrôle de la prestation. Egalement, l'offre financière s'est portée à moins de

300 000 € annuels pour la prestation de collecte dans les 6000 foyers du territoire.

Aussi, vous devrez veiller à respecter le nouveau calendrier de ramassage des ordures ménagères : sortez vos sacs noirs la veille au soir.



POURQUOI TRIER ?

Pour recycler.

Une bonne part des déchets peut vivre une seconde vie : une bouteille de verre redevient une bouteille de verre, les briques de lait peuvent se réincarner en mobilier de bureau, 27 bouteilles plastiques servent à confectionner un pull en maille polaire...

Pour protéger notre planète

Le tri sélectif permet d'éviter d'incinérer des déchets polluants, agissant directement sur la qualité de l'air et contribuant ainsi à réduire l'effet de serre. Par ailleurs, le recyclage permet de faire d'énormes économies pour notre environnement : savez-vous notamment qu'une tonne de plastique recyclé permet l'économie de près d'une tonne de pétrole ? que l'aluminium redevient aluminium à 95% ? qu'une tonne de papier-carton recyclé, c'est 2,5 tonnes de bois vivant resté intact dans les forêts ? qu'une tonne de verre recyclé, c'est 660 kilos de sable préservé !

Pour préserver notre santé

La pollution atmosphérique provoque autant de décès que les accidents de la route. Grâce au tri sélectif et au recyclage, c'est son bien-être et sa santé que chacun préserve.

Pour créer des emplois

Ces 6 dernières années, 80 000 postes ont été créés en France pour cette activité qui nécessite de nouvelles compétences. Les sources de créations d'emploi sont nombreuses : agents de collecte, gardiens de déchetterie, agents du tri, pour n'en citer que quelques-unes.

Les jours de collecte des ordures ménagères	
Chailley Saint-Florentin centre-ville + collectif + hameaux + Avrolles Turny	LUNDI
Lasson Neuvy-Sautour Sormery	MARDI
Vergigny	MERCREDI
Beugnon Chéu Germigny Saint-Florentin centre-ville + collectif Soumaintrain	JEUDI
Butteaux Jaulges Percey Villiers-Vineux	VENDREDI

Pour les jours fériés, les collectes seront maintenues lors des jours fériés à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Pour ces dates, la collecte sera décalée au samedi qui précède ou qui suit le jour férié.

EN CHIFFRES

Coût du tri sélectif à charge de la CCF :
près de 380 000 €

Recettes des ventes des déchets recyclables aux filières spécialisées :
près de 60 000 €

Variation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : quasi nulle.

Acides	3	Ampoule filament	3
Ampoule halogène	3 8	Annuaire	4
Bases	3	Baignoire	3
Baril de lessive	4	Barquette aluminium	4
Barquette aluminium souillée	1	Barquette plastique	1
Barquette polystyrène	1	Batterie	3 8
Bidon d'huile de vidange	3	Bidon de lessive	4
Bocal en verre	2	Bois	3
Boîte de conserve	4	Boîte de fromage en bois	1 6
Boîte de fromage en carton	4	Boîte en plastique	1
Bombe de peinture	3	Bombe mousse à raser	4
Bouchon en liège	1	Bouteille de gaz	8
Bouteille d'huile plastique	4	Bouteille d'huile en verre	2
Bouteille en métal (sirop)	4	Bouteille en plastique	4
Bouteille en verre	2	Branche	3 6
Brique alimentaire	4	Cagette en bois	3
Cahier	4	Canapé	3 5
Canette	4	Capsules Nespresso	3
Carrelage	3	Carton brun	3
Carton souillé	1	Cartonnette	4
Cartouche d'encre	3 8	CD/DVD/K7/USB	3
Chaussures	3 7	Classeur	1
Colle toxique	3	Contreplaqué	3
Coton-tige	1	Couche bébé	1
Couvercle en métal	4	Cubitainer	4
DASRI (déchets de soins)	8	Dentifrice (tube)	1
Déodorant spray	4	Dissolvant	3
Écran	3	Électroménager (gros et petit)	3
Enveloppe	4	Épluchure	1 6
Essence	3	Extincteur	8
Faïence	3	Fer/ferraille/fonte	3
Feuillage	3 6	Film plastique	1
Filtre à café	1 6	Filtre à voiture	3
Flacon parfum en verre	2	Flacon plastique (shampooing, gel douche)	4
Gobelet en plastique	1	Gravats	3
Grillage	3	Herbe, tonte	3 6
Huile de cuisson	3	Huile de vidange	3
Javel (bouteille vide)	4	Jouet/jouet électronique	3 5
Journaux	4	Laine de verre	3
Linge de maison	7	Lingettes	1
Literie	3	Litière	1
Livres	4 5	Magazine/revue	4
Maquillage	1	Maroquinerie	7
Matelas	3	Médicaments	8
Meuble	3 5	Miroir	3
Moquette	3	Mouchoir jetable	1 6
Néon	3	Oeufs (boîte carton)	4 6
Oeufs (boîtes en plastique)	1	Ordinateur	3
Outil de bricolage ou de jardinage	3	Papier absorbant	1 6
Papier cadeau	3	Papier d'écriture	4
Papier peint	3	Phytosanitaire	3
Pile	3 8	Plante	3 6
Plâtre/placoplâtre	3	Pneus déjantés VL	3 8
Poêle/casserole	3	Polystyrène	3
Porcelaine	3	Pot de fleur/plante plastique	3
Pot de confiture	2	Pot de crème fraîche plastique	1
Pot de peintue	3	Pot de yaourt plastique	1
Pot en verre (yaourt, moutarde...)	2	Poterie	3
Produits alimentaires périmés	1	Produits chimiques des ménages	3
Pyrex	3	Radiographie	3 8
Rasoir jetable	1	Reste de repas	1 6
Sac en papier	1 6	Sac plastique	1
Sanitaire	3	Seringues	8
Solvants	3	Table à repasser	3
Taille d'arbre	3	Téléphonie	3 8
Thermomètre mercure	3	Tuyau d'arrosage	3
Vaisselle	3 5	Vélo	3 5
Verre à boire cassé	1	Vêtements	7
Vitre	3		

MÉMO-TRI

Pas facile de se souvenir de la destination de certains déchets ! La Communauté de Communes met à votre disposition un petit «**Mémo-tri**», qui, d'un simple coup d'oeil, vous permet d'identifier précisément la destination de la plupart.

- 1 Ordures ménagères
- 2 Conteneur verre
- 3 Déchèterie
- 4 Sac jaune de tri
- 5 Réemploi
- 6 Composteur
- 7 Conteneur textile
- 8 Retour en pharmacie ou en magasin

Les déchets amiantés et fibro-ciment font l'objet d'un traitement particulier.
Veuillez nous contacter.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU FLORENTINOIS
37, Avenue du Général Leclerc
89600 Saint-Florentin
TÉL : 03-86-35-08-57